

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2020

20 h 30 salle de la mairie

Convocations en date du 19 février 2020

affichage en date du 28 février 2020

Présidence de Monsieur BOUREILLE

Étaient présents : Monsieur Samuel BOUREILLE, maire,
Madame Régine LEBRUN, Madame Catherine SMITTARELLO, Monsieur Michel VINCENT, Monsieur Sébastien LAVANCIER adjoints,

Monsieur LE FOLL Jean-Jacques, Madame Catherine TROGNON, Madame Monique BECKER, Monsieur Jean-Claude DELUCIEN, Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Béatrice LE BRUN, Madame Caroline PORTIER, Monsieur Pascal PENIE, Madame Marie-Angèle LAMBERT, Monsieur Guillaume BEDU, Monsieur Baroudi DORGHAL

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Monsieur Pascal SARLIN, Monsieur Fabrice BONNAMY, Madame Marina THEROUANNE

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine SMITTARELLO est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif et précise que ce compte administratif est concordant avec le compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal.

Monsieur le Maire dresse ensuite une analyse synthétique des caractéristiques de ce compte administratif et explique les écarts qui peuvent être enregistrés entre les prévisions et les réalisations.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre Charges à caractère général :

Les sommes prévues ont été totalement consommées pour des raisons essentielles :

- La maison médicale qui a impacté logiquement plusieurs postes de dépenses, des charges de gestion pour cette maison médicale du fait de l'ouverture progressive des cabinets et de l'exonération des charges pour trois mois pour les praticiens.
- Remise en état du logement de fonction à Dennemont.
- Le parc photocopieur coûteux mais une remise à plat est en cours.
- Des efforts sur les illuminations.
- Un parc véhicules vieillissant, coûteux en réparations.

Chapitre charges de personnel :

Là aussi, consommation de la totalité des sommes prévues due à de nombreuses absences maladies courtes et longues durées en périscolaire, absences lourdes et compliquées à gérer. Il remercie Madame Lecoq, adjointe administrative qui a parfois pallié aux absences. Monsieur Michel VINCENT remercie également les services techniques qui ont parfois descendu le four de la cantine de Follainville à la cantine de Dennemont lorsqu'un des deux fours est tombé en panne.

Tous les autres chapitres ont respecté les prévisions.

En recettes de fonctionnement :

- Les remboursements suites aux absences des personnels ont logiquement été en hausse.
- Nous avons accueilli de nombreux élèves supplémentaires en restauration ce qui a également impacté les recettes
- Rattrapage par GPSEO des sommes dues pour les prestations d'entretien réalisées par nos services techniques
- Rattrapages de subventions dues pas le STIF pour le bus scolaire
- Recettes sur taxes d'électricité et droits de mutations plus importants que prévus
- Don exceptionnel de l'association Valeur et Culture de 50 000 €
- Légère hausse des rentrées des loyers
- Un bond des produits exceptionnels (958 000 €) lié à la vente de nos terrains à bâtir.

En conclusion l'inflation en France s'est élevée à 1,11 % en 2019. Notre budget de fonctionnement n'a augmenté que de 1.59 % malgré la prise en charge de notre maison médicale et l'absence de notre personnel périscolaire. Grâce à la vente de nos terrains communaux, nous pouvons effectuer un virement record vers le budget d'investissement de 678 k € soit 41,5 % du budget de fonctionnement. Il représente plus du double de ce que nous avons déjà dédié à l'investissement en 2018.

Concernant les dépenses d'investissement :

Les plus gros postes par ordre décroissant ont été les suivants :

- Maison médicale : 539 K €
- Halle : 418 K €
- Vidéo protection 157 K €
- Lotissement Berbiettes 2 : 129 K €
- Rue des coteaux du Vexin : 91 K €
- Acquisitions foncières (terrains croix de Mantes) : 52 K €

En recettes d'investissement :

Il est à noter que nous ne percevons que 245 K € de subvention, ce qui est un peu dérisoire au regard des investissements considérables réalisés.

Monsieur le Maire dresse un état de notre trésorerie. Follainville Dennemont détient 1 287 000 € en caisses, va percevoir 106 000 € de subvention de la région. Seuls restent à régler les dernières factures concernant la halle pour à peu près la même somme.

Le bureau municipal a donc décidé de rembourser par anticipation dès maintenant l'emprunt in-fine de 670 K €.

Cette très belle situation financière s'explique par nos très bonnes ventes de terrains en 2019 (11 terrains) après une année 2018 très compliquée. Cette embellie va se confirmer en 2020.

Le budget de fonctionnement prévisionnel a été consommé réellement pour **95,20 %**

Monsieur le Maire présente la balance générale du compte administratif 2019 :

- 1- section de fonctionnement

recettes :	2.760.379,74 €
dépenses :	2.411.061,70 €

<u>soit un excédent de fonctionnement 2019 de :</u>	349.318,04 €
--	---------------------

report excédent de fonctionnement année 2018	198.542,76 €
--	--------------

soit un excédent global de fonctionnement de	547.860,80 €
---	---------------------

- 2- section d'investissement

recettes :	2.342.764,73 €
dépenses :	1.775.448,90 €

<u>soit un excédent d'investissement 2019 de :</u>	567.315,83 €
report du déficit d'investissement année 2018	- 323.600,32 €
soit un excédent final d'investissement de	243.715,51 €

L'excédent global de clôture au 31 décembre 2019 est donc de : 791.576,31 €

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont les suivants au 31 décembre 2019 :

<i>Restes à réaliser en recettes</i>	246.864,27 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	328.611,58 €

Avant de quitter la salle pour que le conseil municipal procède au vote sur le compte administratif, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions à poser.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Madame Régine LEBRUN, 1ère maire-adjointe, demande à nouveau si les membres du conseil municipal ont des questions à poser. Aucune question n'est posée.

Madame Régine LEBRUN, 1ère maire-adjointe, demande au conseil municipal de voter le compte administratif et le compte de gestion 2019

Délibération n°2020 -01-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Madame Régine LEBRUN, 1ère adjointe au maire, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL,

A la majorité,

- **14 pour**
- **1 abstention (Monsieur Baroudi DORGHAL)**

Approuve le compte administratif 2019 présenté par Monsieur BOUREILLE, Maire, faisant apparaître un excédent global de clôture de **791.576,31 €** (rappel 2018 : 612.396,70 €)

soit un excédent global de fonctionnement de **547.860,80 €** (rappel 2018 : 935.997,02 €)
et un excédent global d'investissement de **243.715,51 €** (rappel 2018 : déficit de 323.600,32 €)

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes étant les suivants au 31 décembre 2019

<i>Restes à réaliser en recettes</i>	246.864,27 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	328.611,58 €

Monsieur le Maire revient dans la salle.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents aujourd'hui qui lui ont tous accordé leur confiance tout au long de ces six ans.

Délibération n°2020 -01-002- COMPTE DE GESTION 2019

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL,

A la majorité,

- **15 pour**
- **1 abstention (Monsieur Baroudi DORGHAL)**

Approuve le compte de gestion 2019 de la commune de Follainville-Dennemont, établi par Monsieur Alain MATTEI, receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

Dit qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2020 -01-003 COMPTE ADMINISTRATIF 2019-AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL,

Après avoir constaté le résultat comptable apparaissant au compte administratif 2019 de la commune de Follainville-Dennemont :

soit un excédent global de fonctionnement de	547.860,80 €
et un excédent global d'investissement de	243.715,51 €
soit un excédent global de clôture de	791.576,31 €

Après avoir constaté les restes à réaliser suivants au 31 décembre 2019, tant en recettes qu'en dépenses :

<i>Restes à réaliser en recettes</i>	246.864,27 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	328.611,58 €

LE CONSEIL,

A la majorité,

- **15 pour**
- **1 abstention (Monsieur Baroudi DORGHAL)**

Décide d'affecter comme suit, les résultats comptables de l'année 2019

- | | |
|--|---------------------|
| - au compte 002 excédent de fonctionnement reporté | 547.860,80 € |
| - au compte 001 excédent d'investissement reporté | 243.715,51 € |
-

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'était tenu lors du conseil municipal du 26 novembre 2019. Compte tenu de la bonne situation attendue de nos comptes, le conseil municipal à l'unanimité avait décidé de figer à nouveau les taux d'imposition à leur niveau actuel.

Délibération n°2020-01-004- DOTATIONS AUX ECOLES ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le montant des dotations faites aux deux écoles primaires de la commune au titre de l'année 2018. En 2019 ces dotations avaient été maintenues identiques à celles de 2018 :

Dotation au titre des fournitures scolaires : 36,67 € par élève
Dotation pour les coopératives scolaires : 38,60 € par élève
(Total de 75,27 € par élève)

Il expose ensuite que dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2020, il convient de fixer d'ores et déjà le montant de ces dotations pour 2020.

Après une très légère augmentation des effectifs à l'école Ferdinand Buisson en 2019, le nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2020 devrait être sensiblement au même niveau.

Ces dotations sont largement supérieures à ce qui se pratique dans la très grande majorité des communes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune prend en plus en charge l'acquisition et la maintenance du matériel bureautique et informatique des écoles (copieurs, TNI etc..). Il précise que comme l'an passé, il va veiller à restreindre les acquisitions de matériel et de mobilier, les écoles étant déjà largement pourvues.

Monsieur le Maire rappelle aussi la participation de la commune aux frais de séjour des classes de découvertes (30 % à 70 % du coût du séjour), ainsi que la mise à disposition gratuite du car communal pour des sorties scolaires.

Monsieur le Maire propose le maintien des dotations, telles qu'elles étaient en 2019.

Il invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

Décide pour l'année 2020 de maintenir comme suit les dotations aux deux écoles primaires de la commune

Dotation au titre des fournitures scolaires : 36,67 € par élève
Dotation pour les coopératives scolaires : 38,60 € par élève
(total de 75,27 € par élève)

Délibération n°2020 -01-005- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à statuer sur les bases de calcul des subventions versées aux associations communales pour l'année 2020. Il précise qu'à ce jour, les demandes de subventions des associations n'ont pas été reçues en raison de la précocité du vote du budget cette année pour cause d'élections municipales.

Monsieur le Maire propose, de maintenir ces bases à l'identique de l'année 2019 et de verser un acompte prévisionnel de 80 % sur la base des sommes versées l'année dernière sauf pour deux associations dont l'acompte sera de 50 % compte tenu des incertitudes qui règnent sur leur pérennité et le volume de leurs actions. Le solde sera versé en fonction des dossiers de demandes de subventions transmis par les associations.

LE CONSEIL,

À l'unanimité

Décide

- **de maintenir** les bases de calcul des subventions versées aux associations communales, à l'identique de l'année 2019, soit :

a°) subvention de base par adhérent de la commune

67,65 € (maintien) pouvant être minorée en fonction des locaux et des équipements mis à disposition de chaque association (abattement allant de 20 à 30 %),

b°) subvention de base complémentaire pour les jeunes adhérents, âgés de 3 à 18 ans, et les étudiants de moins de vingt-cinq ans domiciliés sur la commune :

- 164,81€ par jeune adhérent pour l'école de musique, compte tenu de la spécificité des cours donnés,

- 99,42 € par jeune adhérent pour les autres associations

- **de maintenir** le principe de dotations forfaitaires pour certaines associations
 - **de verser** un acompte de 80% pour les associations soumises à une subvention de base accompagnée d'une subvention complémentaire pour jeunes, sauf pour deux associations dont l'acompte versé sera de 50 %, le solde sera versé sur présentation des demandes de subventions éventuelles après analyse.
-

Délibération n°2020-01-006- PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES / adoption tableau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des participations aux charges intercommunales pour 2020.

**LE CONSEIL
à l'unanimité**

Adopte ce tableau qui sera annexé au budget communal.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Monsieur le Maire expose :

Comme il l'a fait depuis 31 ans, Monsieur le Maire va proposer un budget dans lequel les recettes attendues sont minorées, très sous estimées en investissement et majorées en dépenses mais sans une grande marge de manœuvre.

Eléments notables à relever :

En dépenses de fonctionnement :

- légère hausse prévue de la fréquentation périscolaire
- baisse significative prévue pour le budget photocopieurs suite à des renégociations menées par notre directeur général et Michel Vincent, négociations qui vont se poursuivre sur trois ans.
- Hausse du poste frais de nettoyage des locaux, mais pour la maison médicale ces frais sont remboursés en totalité par nos praticiens.
- Pour les charges de personnel, une légère hausse est prévue pour permettre la possibilité de créer deux nouveaux emplois protégés dont nous percevrons 50% du coût en recettes et reconduire le contrat PEC CUI/CAE créé l'année dernière aux services techniques.

En recettes de fonctionnement :

- Prudence, légère minoration à tous les postes.
- Pour la DGF nous avons repris strictement les chiffres de l'an dernier bien qu'il y ai eu une revalorisation des bases d'environ 1 ;5 % et que nous n'ayons pas pris la contribution de nouvelles habitations à la taxe foncière.
- Les produits liés à la location de nos locaux communaux augmentent significativement (maison médicale).

Nous dégageons ainsi à la section investissement un montant considérable : 678 K €.

En recettes d'investissement :

- Nous faisons preuve d'une prudence extrême et particulièrement pour les recettes issues des ventes de terrains car les promesses de vente n'aboutissent pas toujours
- 10 ventes ou promesses de vente sont prévues pour ce premier trimestre représentant 976 K € mais seuls 7 terrains sont retenus pour 679 K €

Nous possédons donc une réserve de 297 K € minimum. Il n'y a donc pas urgence à débloquer d'autres terrains sauf aux Sémistières 2 pour terminer la voirie rue des Basses Garennes.

- La FCTVA est également minorée.

- Les 500 K € sont portés en recettes (monsieur le Maire rappelle le taux d'intérêt intéressant : 0,40 %).

En dépenses d'investissement :

- Tous les chantiers, études programmées sont financées mais il y aura probablement une impossibilité pour le nouveau conseil de réaliser la totalité de ces projets dès 2020.
- 230 K € sont prévus en acquisitions foncières pour financer l'achat de la grange Champion (80 K €) et saisir éventuellement d'autres opportunités.
- Un effort a été porté pour renouveler du matériel roulant en bout de course : tondeuse autoportée, véhicule de fonction. Acquisition d'un petit véhicule électrique très maniable, divers matériels pour services techniques.
- Les principaux projets sont totalement financés, études, maitrises d'œuvre comprises : plateau multisports, chemin des écoliers, secteur Carrières, terminaison de la Halle, complément vidéoprotection...
- Concernant l'église de Follainville, il s'agit en fait de budgéter l'avance, la quasi-totalité nous étant offerte ou remboursée.
- Le niveau d'endettement va baisser. En 2021, l'anuité ne s'élèvera plus qu'à 178 K €.

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Les dépenses de fonctionnement nettes s'élèvent à 1.490.196,63 € soit une hausse de 0.36 %.

Les recettes de fonctionnement nettes s'élèvent à 1 633.262,20 € soit une hausse de 0.10 %

Cette situation nous permet de dégager cette année pour l'investissement une somme de 678 477,23 €, cette somme représente 41,5 % du total de notre budget de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 622 465,00 € soit une hausse de 14.31 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 622 465,00 € soit une hausse de 15.7 %

Délibération n°2020-01-007- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL,

A la majorité,

- **15 pour**
- **1 abstention (Monsieur Baroudi DORGHAL)**

- **vote le budget primitif 2020** tel qu'établi et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

section de fonctionnement	2.181.123,00 € (dont 678 457,23 € de virement à la section d'investissement)
section d'investissement	2.622.465,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux membres du conseil municipal. Après une intervention et en l'absence de questions du public, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

pour extrait conforme
en mairie le 28 Février 2020
Le Maire,
Samuel BOUREILLE